

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées des communes d'Albine, Bout du Pont de l'Arn, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Le Rialet, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoret, Sauveterre

En exécution de l'arrêté 2023_01 en date du 03 février 2023 du Président de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire, M. Michel CASTAN, et conformément à l'article L.123-3 du code de l'environnement, il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées des communes d'Albine, Bout du Pont de l'Arn, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Le Rialet, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoret, Sauveterre.

du mardi 7 mars 2023 à 9h00 au mercredi 29 mars 2023 inclus à 16h00, soit 23 jours consécutifs.

1/ Par délibération, les communes ont délégué l'organisation de l'enquête publique à la Communauté de communes Thoré Montagne Noire. Elle est l'autorité organisatrice de l'enquête et responsable du projet. Le siège de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire se situe au 13 avenue de la Ribaute, 81290 Albine.

Toute information peut être demandée à la Communauté de communes, par courrier adressé 13 avenue de la Ribaute 81240 ALBINE ou par mail à l'adresse : amenagement@cc-thoremontagneoire.fr. Ces révisions des zonages d'assainissement des eaux usées des communes seront, à l'issue de l'enquête publique, soumises à la délibération des Conseils municipaux ou syndicats gestionnaires pour approbation et mise en application. Ils seront alors opposables et remplaceront les zonages d'assainissement des eaux usées actuellement en vigueur dans les communes précédemment citées.

2/ Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R123-8 du code de l'environnement comprend notamment, en sus des pièces techniques et l'avis de l'Autorité environnementale.

3/ Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra :

CONSULTER LES PIÈCES DU DOSSIER :

- En version papier à la Communauté de communes Thoré Montagne Noire (13 avenue de la Ribaute, 81240 ALBINE) aux horaires suivants : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- Via un accès gratuit par un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête à la Communauté de communes Thoré Montagne Noire (13 avenue de la Ribaute, 81240 ALBINE) aux mêmes horaires,
- En ligne pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse du site internet suivant : www.cc-thoremontagneoire.fr,
- Un dossier papier-sera accessible dans les mairies des 8 communes concernées aux jours et heures d'ouverture habituels de celles-ci.

FAIRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :

- sur les registres d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponibles à la Communauté de communes et dans les mairies des 8 communes aux heures d'ouverture habituelles de celles-ci,
- par voie postale à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur du zonage d'assainissement des eaux usées à la Communauté de communes Thoré Montagne Noire, 13 avenue de la Ribaute 81240 ALBINE,
- soit par voie électronique à l'adresse suivante : plui@cc-thoremontagneoire.fr

CONSULTER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE POSTALE OU ELECTRONIQUE AINSI QUE LES OBSERVATIONS ECRITES MENTIONNEES SUR LES REGISTRES "PAPIER" :

- au siège de l'enquête publique : 13 avenue de la Ribaute 81240 ALBINE du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-thoremontagneoire.fr.

4/ **Permanences du commissaire enquêteur** : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions (écrites ou orales), aux lieux, dates et heures suivants :

Lieux	Dates et horaires
Mairie, Le Bourg, 81240 Rouairoux	Lundi 13 mars de 10h00 à 11h30
Mairie, Place Jean Jaurès, 81270 Labastide-Rouairoux	Lundi 13 mars de 13h30 à 15h30
Mairie, 15 Rue de la Mairie, 81240 Lacabarède	Lundi 13 mars de 16h00 à 17h30
Mairie, Le Bourg, 81240 Le Rialet	Mardi 21 mars de 13h30 à 15h00
Mairie, 23 rue de la Mairie, 81660 Bout-du-Pont-de-Larn	Mardi 21 mars de 16h00 à 18H00
Mairie, rue de la Mairie, 81240 Saint Amans Valtoret	Jeudi 23 mars de 13h30 à 15h30
Mairie, Le Bourg, 81240 Sauveterre	Jeudi 23 mars de 16h00 à 17h30
Mairie, 15 avenue de la Ribaute, 81240 Albine	Mercredi 29 mars de 14h00 à 16h00

5/ **Nom du commissaire enquêteur** : Par décision n° E22000184/31 en date du 19 décembre 2022 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur François PAUTHE, retraité du ministère des Armées, en qualité de commissaire enquêteur.

6/ **Consultation du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur** : Le public pourra les consulter à la Communauté de communes Thoré Montagne Noire ainsi que dans les mairies des 8 communes concernées, pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-thoremontagneoire.fr).